René Girard, mort un soir de Noël

13/12/2008 à 14h11

A Aubignan, dans le Vaucluse, dans la nuit du 24 au 25 décembre 2004, M. René Girard, 80 ans, dort à son domicile. Réveillé par du bruit, M. Girard est sort de sa chambre, armé de son fusil de chasse. Il tombe sur Mohamed el Aissoui, 22 ans, et Sofiane Saidi, 18 ans, en train de cambrioler sa maison.

Sofiane Saidi parvient à saisir le canon pour détourner l'arme puis frappe le vieil homme qui chute au sol. D'après ses déclarations, un coup de feu est parti alors qu'il manipulait l'arme pour la décharger. Il aurait alors pris la fuite avec son complice, qui fouillait le rez-de-chaussée, sans savoir que la victime était décédée.

Le corps de M.Girard sera retrouvé le lendemain, jour de Noël, par son neveu. Un homme qui a évoqué hier la personnalité attachante de "tonton Jules". Agriculteur à la retraite, M.Girard était un "homme de la terre", ami de tous, qui après une vie de labeur voulait finir ses jours dans sa maison, entouré par ses proches et ses amis, toujours heureux de se rendre dans "la maison du bon Dieu".

Sofiane Saidi, qui a eu 18 ans quatre jours avant les faits, est présenté comme un jeune homme influençable et immature. L'expert psychiatre relevant "une grande laxité du sens moral et des traits psychopathiques". Mohamed El Aissaoui, comme son ami, a eu une scolarité marquée par une exclusion du collège. Lui aussi aurait eu de mauvaises fréquentations qui expliqueraient ses actes délinquants. Remis en liberté par le juge d'instruction en décembre 2005 il sera interpellé pour des violences aggravées et condamné en août 2006 à 8 mois de prison. A la différence de Saidi, il comparait libre devant la

cour d’assises en juin 2007.

Mohamed el Aissoui assure lui aussi que le but de cette visite nocturne n’était que le vol: “on avait l’habitude de cambrioler. On n’est pas venu pour exécuter une personne, c’est un accident”.

Le Parquet réclame de treize à quinze ans de réclusion à l’encontre de Saidi et sept ans de prison pour El Aissaoui. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la jury retient l’hypothèse du tir accidentel et condamne Mohamed El Aissaoui à cinq ans de prison dont un an avec sursis et mise à l’épreuve pendant trois ans, et Sofiane Saïdi à sept ans de prison pour homicide involontaire.

Le Parquet a interjeté appel de ce jugement, et le procès en appel vient de débuter. L’un des avocats de la défense étant souffrant, le dossier a été suspendu. L’affaire devrait être évoquée en février 2009.

Sources : 1, 2, 3 (via Floriant)